

# Compte-rendu du Conseil Municipal

Le cinq mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Christophe BOUSQUET, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. BERNARD Michel, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Hélène BEDUBOURG, M. Sylvain ROOY.

**Excusés :** Mme Marie-Christine TOURENNE, Mme Julie JACQ, Mme Christelle CHATEAUNEUF et Mme Coraline ROTH,

**Représentés :** M. Sylvain CONNANGLE donne procuration à M. Pascal DELTEIL, Mme Séverine BORDAS donne procuration à Mme Marie-Claude JAVERZAT

M. Jean-Claude ROSET est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Remerciement de la famille PEDRON pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de Francis PEDRON.

## **➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2025**

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 février 2025. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

## **➤Présentation et vote des comptes financiers uniques 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le CFU Compte Financier Unique du budget principal et du budget annexe Locaux Commerciaux pour l'année 2024.

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

La confection du CFU est entièrement dématérialisée permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Le CFU du Budget principal 40400 fait ressortir les résultats suivants**

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **306 729,13 €** et se détaille comme suit :

Résultat de fonctionnement antérieur :	346 236,24 €
Part affectée à l'investissement :	- 170 851,86 €
Résultat de l'exercice :	131 344,75 €
<b>Total :</b>	<b>306 729,13 €</b>

**Le CFU du Budget annexe locaux commerciaux 40403 fait ressortir les résultats suivants**

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **47 934,64 €** et se détaille comme suit :

Résultat de fonctionnement antérieur :	44 155,81€
Part affectée à l'investissement :	- 11 285,18 €
Résultat de l'exercice :	15 064,01 €
<b>Total :</b>	<b>47 934,64 €</b>

Après présentation du CFU 2024 du budget principal et du budget annexe Locaux Commerciaux, Monsieur le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Jean- Christophe BOUSQUET, 1<sup>er</sup> adjoint pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget principal et du budget annexe Locaux commerciaux
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**➤Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Principal**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur DELTEIL Pascal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de **306 729,13 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- \* La somme de 0 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- \* La somme de 31 049,03 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- \* La somme de 306 729,13 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

### **➤Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Locaux Commerciaux**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur DELTEIL Pascal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de **47 934,64 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- \* La somme de 26 866,07 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- \* La somme de 26 574,41 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- \* La somme de 21 068,57 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

### **➤Avancement de grade**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux agents de la collectivité remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Pour cela il convient de créer les emplois sur lesquels ils pourront être nommés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 de créer les emplois :

- Adjoint animation principal 1<sup>ère</sup> classe à 35 h 00 hebdomadaire
- Agent de maîtrise principal à 35 h 00 hebdomadaire

### **➤ Enquête publique relative à une demande de permis de construire pour un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit Le Marais à Gardonne**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera pendant 30 jours du mardi 18 mars 2025 au mercredi 16 avril 2025 à la mairie.

Cette enquête concerne une demande de permis de construire relatif à la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol lieu-dit le Marais à Gardonne par M. Julien PICART représentant de la SASU URBA 479 dont le siège social est situé à Montpelier.

➤ **Rapports des commissions :**

➤ **Compte rendu des Conseils Communautaires du 28 janvier 2025 et du 3 février 2025**

Le conseil municipal prend connaissance des comptes rendus des conseils communautaires de la CAB

**Prochain Conseil Municipal le 9 avril 2025**

La séance est levée à 21 h 18

**Le Maire**

**DELTEIL Pascal**

**Le Secrétaire de Séance**

**ROSET Jean-Claude**